

CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL

États financiers prospectifs  
Exercice se terminant le 31 mars 2012

## Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation de l'information financière prospective ci-jointe pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 incombe à la direction du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). La direction a établi l'information financière prospective selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement respectés au Canada pour le secteur public. L'information financière prospective est présentée en vue de son inclusion dans la Section III du Budget des dépenses (Rapport sur les plans et les priorités), et elle sera utilisée dans le Rapport sur le rendement ministériel du CCHST pour une éventuelle comparaison avec les résultats réels.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans l'information financière prospective ainsi que de l'élaboration des hypothèses. Les hypothèses et les estimations reposent sur l'information à laquelle la direction avait accès et dont elle avait connaissance lors de leur élaboration. Elles prennent en compte la conjoncture économique et l'état du marché à ce moment, et supposent le maintien des priorités actuelles du gouvernement ainsi que du mandat et des objectifs stratégiques du CCHST. Une grande partie de l'information financière prospective se fonde sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations obtenues et sur le bon jugement, compte tenu de l'importance relative de ces éléments. Au moment où les présents états financiers sont préparés, la direction croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, comme pour toutes les hypothèses de cette nature, un certain degré d'incertitude demeure, et cette incertitude augmente au fur et à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats réels pour les exercices visés par l'information financière prospective ci-jointe différeront de l'information présentée, et les écarts pourraient être importants.



Bonnie Easterbrook, CGA, contrôleur  
Hamilton, Ontario  
31 janvier 2011



S. Len Hong, président et administrateur en chef  
Hamilton, Ontario  
31 janvier 2011

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE PROSPECTIF

Au 31 mars

(En dollars)

<b>Actif</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	(en \$)	(en \$)	(en \$)
<b>Actifs financiers</b>			
Somme à recevoir du Trésor	420 807	370 807	494 597
Débiteurs	300 000	200 000	213 453
	720 807	570 807	708 050
<b>Actifs non financiers :</b>			
Stocks conservés aux fins de revente	65 000	65 000	68 042
Immobilisations corporelles	224 315	199 315	255 508
	289 315	264 315	323 550
	1 010 122	835 122	1 031 600
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer	400 000	374 194	412 533
Revenus reportés	725 000	686 861	910 976
Paie de vacances	380 000	400 000	401 221
Indemnités de départ (note 7)	1 744 640	1 744 640	1 774 640
Revenus reportés – dons (note 6)	95 807	95 807	95 807
Contributions perçues d'avance – service de demandes de renseignements	-	-	108 000
	3 345 447	3 301 502	3 703 177
<b>Capitaux propres du Canada</b>	(2 335 325)	(2 466 380)	(2 671 577)
	1 010 122	835 122	1 031 600

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

**Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

**ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION PROSPECTIF**

Exercice se terminant le 31 mars (En dollars)	<b>2012</b> (en \$)	<b>2011</b> (en \$)	<b>2010</b> (en \$)
<b>Revenus</b>			
Produits des ventes	3 100 000	2 971 579	2 853 382
Projets et ententes de collaboration	900 000	800 000	1 005 363
<b>Total des revenus</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 771 579</b>	<b>3 858 745</b>
<b>Charges</b>			
<b>Fonctionnement</b>			
Salaires et avantages sociaux	7 924 843	7 923 562	7 709 163
Services professionnels et spéciaux	1 050 000	983 004	1 166 666
Locaux	713 537	713 537	713 537
Transport et communications	100 000	85 084	147 877
Information	110 000	136 946	125 538
Services de réparation et d'entretien	125 000	121 725	112 165
Services publics, équipements et fournitures	100 000	86 344	105 331
Biens de location	25 000	35 881	56 116
	<b>10 148 380</b>	<b>10 086 083</b>	<b>10 136 393</b>
<b>Administration</b>			
Salaires et avantages sociaux	275 000	351 205	292 862
Membres du Conseil des gouverneurs et comités	18 000	16 286	19 787
Déplacements	21 000	27 512	16 915
Services professionnels et spéciaux	500	2 407	386
Services publics, équipements et fournitures	50	-	20
	<b>314 550</b>	<b>397 410</b>	<b>329 970</b>
<b>Autres charges</b>			
Amortissement des immobilisations corporelles	75 000	114 117	128 694
Pertes sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	106
	<b>75 000</b>	<b>114 117</b>	<b>128 800</b>
<b>Total des charges</b>	<b>10 537 930</b>	<b>10 597 610</b>	<b>10 595 163</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>(6 537 930)</b>	<b>(6 826 031)</b>	<b>(6 736 418)</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

**ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA**

Exercice se terminant le 31 mars (En dollars)	<b>2012</b> (en \$)	<b>2011</b> (en \$)	<b>2010</b> (en \$)
<b>Capitaux propres du Canada au début de l'exercice</b>	<b>(2 466 380)</b>	<b>(2 671 577)</b>	<b>(2 586 238)</b>
Coût de fonctionnement net	(6 537 930)	(6 826 031)	(6 736 418)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 8)	1 301 677	1 297 181	1 294 601
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 317 308	5 857 837	5 257 960
Variation de la somme à recevoir du Trésor	50 000	(123 790)	98 518
<b>Capitaux propres du Canada à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 335 325)</b>	<b>(2 466 380)</b>	<b>(2 671 577)</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE PROSPECTIF**

Exercice se terminant le 31 mars

(En dollars)

	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	(en \$)	(en \$)	(en \$)
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Coût de fonctionnement net	6 537 930	6 826 031	6 736 418
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	(75 000)	(114 117)	(128 694)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles		-	(106)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 8)	(1 301 677)	(1 297 181)	(1 294 601)
Variations de l'État de la situation financière :			
(Augmentation) des créditeurs et des revenus reportés	(63 945)	262 454	79 587
(Augmentation) du passif au titre des paies de vacances et des congés compensatoires	20 000	1 221	4 224
(Augmentation) du passif au titre des indemnités de départ	-	30 000	(41 522)
(Diminution) augmentation des créances	100 000	(13 453)	(95 554)
Augmentation (diminution) des stocks	-	(3 042)	(25 333)
Contributions perçues d'avance – service de demandes de renseignements	-	108 000	(63 000)
En caisse utilisée pour les activités de fonctionnement	5 217 308	5 799 913	5 171 419
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	100 000	57 924	86 541
<b>Activités de financement</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	5 317 308	5 857 837	5 257 960

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

# Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Notes complémentaires des états financiers prospectifs - 31 mars 2012

## 1. Pouvoirs et objectifs

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* et constitue un établissement public nommé à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs du CCHST sont de promouvoir le droit des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs. Les dépenses de fonctionnement du CCHST sont financées en partie par ses revenus de fonctionnement et en partie par un crédit budgétaire annuel.

Aux fins de l'établissement des rapports, le CCHST compte deux activités de programme. La principale activité consiste à préparer une vaste gamme de renseignements sur la santé et la sécurité au travail, à en assurer la transmission et à maintenir une collaboration tripartite. Une nouvelle activité de programme a été mise sur pied par le CCHST, soit les Services internes, à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Cette activité vise à répertorier les coûts administratifs tels qu'ils sont définis par le SCT. Cet exercice est le deuxième pour lequel elle est présentée de façon distincte dans les états financiers, et ses coûts estimatifs s'élèvent à 2 706 000 \$ pour l'exercice 2010-2011. Toutes les charges sont répertoriées sous les postes courants des états financiers, car il s'agit de la présentation la plus pertinente.

## 2. Hypothèses sous-jacentes

Les présents états prospectifs ont été préparés :

- en date du 31 décembre 2010;
- en fonction des politiques et des priorités du gouvernement ainsi que de l'environnement externe existant au moment où l'information financière prospective a été parachevée;
- selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement utilisés au Canada pour le secteur public;
- en supposant que les ressources fournies permettront au CCHST d'obtenir les résultats prévus précisés dans le Rapport sur les plans et les priorités;
- en tenant compte des coûts historiques.

## 3. Variations et évolution des prévisions financières

Aucun effort n'a été ménagé pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour les exercices 2010-2011 à 2011-2012. Toutefois, les résultats réels sont susceptibles de différer des prévisions, et ces variations pourraient être importantes.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités aura été déposé, le CCHST ne mettra pas à jour les prévisions pour tenir compte de toute modification apportée aux crédits ou aux prévisions financières figurant dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les variations seront expliquées dans le Rapport sur le rendement ministériel du CCHST.

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

### 4. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables établies par le Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement respectés au Canada pour le secteur public, et aux instructions de fin d'exercice communiquées par le Bureau de contrôleur général. Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes :

#### a) Crédits parlementaires

Le CCHST est en partie financé au moyen de crédits parlementaires attribués par le gouvernement du Canada. Les crédits accordés au CCHST ne correspondent pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement respectés, puisqu'ils sont en majeure partie fondés sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement détaillé entre les deux méthodes de présentation de l'information.

#### b) Somme à recevoir du Trésor et encaisse nette fournie par le gouvernement

Le fonctionnement du CCHST est financé par le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout montant versé au CCHST est déposé au Trésor et tout décaissement effectué par le CCHST est prélevé à même le Trésor. La somme à recevoir du Trésor représente le montant d'argent que le CCHST a le droit de puiser dans le Trésor, sans crédits supplémentaires, dans le but de remplir ses obligations. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente l'écart entre les encaissements (entrées de fonds) et les décaissements, ce qui inclut les opérations avec les ministères du gouvernement fédéral.

#### c) Revenus prévus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les événements pertinents ont lieu. Les revenus d'abonnement sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la première livraison du produit a lieu, un CD-ROM ou un DVD par exemple. Les revenus d'abonnement aux produits diffusés à l'aide du Web sont comptabilisés au cours de la période d'abonnement.

L'abonnement permet d'utiliser les renseignements rendus accessibles pendant la période spécifiée et prévoit ou non, selon le cas, la mise à jour de ces données durant la période visée.

Les contributions perçues d'avance à l'égard du Service de demandes de renseignements sont comptabilisées au cours de l'exercice financier suivant puisqu'elles se rapportent à la période au cours de laquelle le service a effectivement été fourni.

Les montants perçus avant qu'ils ne soient gagnés constituent des revenus reportés. Ils représentent les sommes reçues d'avance pour des produits dont la diffusion initiale ou en continu n'a pas encore été effectuée ou pour un accès en ligne qui n'a pas encore été accordé.

#### d) Charges prévues - Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

La paie de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les salariés selon leurs conditions d'emploi respectives.

Les services reçus gratuitement d'autres ministères relativement aux locaux, à la cotisation de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'aux services de vérification sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation, à leur coût estimatif.

### e) Avantages sociaux futurs

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CCHST sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation globale du CCHST au titre du Régime. À l'heure actuelle, le CCHST n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler toute insuffisance actuarielle du Régime.
- (ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs contrats de travail ou de leurs conditions d'emploi. Celles-ci sont comptabilisées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour les gagner et sont estimées en fonction du salaire, des années de service et de l'âge de l'employé.

### f) Créances

Les créances sont présentées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances de tiers dont le recouvrement est jugé incertain.

### g) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent se transformer en obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte éventuelle, on comptabilise un élément de passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires des états financiers.

### h) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant des opérations en devises sont inscrits dans l'état des résultats sous les activités qui s'y rattachent.

### i) Stocks conservés aux fins de revente

La valeur des stocks est établie au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks se composent en majeure partie de matériel imprimé à revendre.

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

### j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 1 000 \$ sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel de mesure	5 ans

### k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement respectés au Canada pour le secteur public, et aux instructions de fin d'exercice communiquées par le Bureau du contrôleur général oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment où les présents états sont préparés, la direction croit que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes sont celles qui portent sur le passif au titre des avantages sociaux futurs et sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

## 5. Crédits parlementaires

Les activités du CCHST sont financées au moyen de crédits parlementaires annuels et des revenus externes. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'un exercice antérieur ou ultérieur ou de l'exercice en cours. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du CCHST pour un exercice qui sont calculés selon les principes du financement par le gouvernement diffèrent de ceux établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces différences sont rapprochées dans les tableaux ci-dessous :

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

	2012 (en \$)	2011 (en \$)	2010 (en \$)
Coût de fonctionnement net	6 537 930	6 826 031	6 736 418
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, sans incidence sur les crédits			
Moins			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	(75 000)	(114 117)	(128 694)
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(1 301 677)	(1 297 181)	(1 294 601)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	(106)
Créances irrécouvrables	-	-	(-)
	5 161 253	5 414 733	5 313 017
Variations dans les comptes sans incidence sur l'utilisation des crédits de l'exercice en cours			
Plus (moins)			
Stocks conservés aux fins de revente	-	(3 042)	(25 333)
Indemnités de départ	-	30 000	(41 522)
Paie de vacances et congés compensatoires	20 000	1 221	4 224
Revenus non disponibles pour dépenser	(72 588)	102 659	(90 946)
	5 108 665	5 545 571	5 159 440
Rajustement pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits			
Plus			
Acquisition d'immobilisations corporelles	100 000	57 924	86 541
Crédits de l'exercice en cours utilisés	5 208 665	5 603 495	5 245 981

### b) Crédits parlementaires approuvés et utilisés :

	2012	2011	2010
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Crédit 35	3 853 172	3 999 573	3 828 048
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Autorisation législative	1 156 531	1 055 967	1 116 586
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Crédit 35A	820	323 525	399 100
Conseil du Trésor – Crédit 15 – Conventions collectives	-	(86 510)	85 124
Conseil du Trésor – Crédit 23 – Déficits au chapitre de la rémunération	200 000	311 760	150 024
	5 210 523	5 604 315	5 578 882
Moins :			
Crédits périmés – fonctionnement	1 858	820	332 901
Crédits de l'exercice en cours utilisés	5 208 665	5 603 495	5 245 981

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

### 6. Revenus reportés – dons

Conformément au paragraphe 6(3) de la Loi qui le régit, le CCHST peut recevoir des sommes monétaires ou d'autres biens à titre de dons ou autrement et il peut utiliser ces dons ou en disposer conformément aux modalités de leur acquisition, le cas échéant. Selon nos estimations, le CCHST ne recevra aucun don au cours de l'exercice 2011-2012 (2010-2011 : 0 \$), ce qui portera le solde estimatif du compte à 95 807 \$ au 31 mars 2011.

### 7. Avantages sociaux

#### a) Prestations de retraite

Les employés du CCHST cotisent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite sont calculées sur un maximum de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, et le montant est multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées à l'inflation.

Le CCHST et les employés admissibles cotisent au Régime. Le montant estimatif des charges connexes pour l'exercice 2011-2012 est de 835 015 \$ (762 408 \$ en 2010-2011), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du CCHST à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les surplus et les déficits actuariels figurent dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui parraine le Régime.

#### b) Indemnités de départ

Le CCHST verse des indemnités de départ à ses employés admissibles en fonction de leurs années de service et de leur salaire final. Les indemnités ne sont pas capitalisées et seront versées à même les crédits futurs. Les montants à verser au cours des prochaines années devraient éventuellement diminuer, car de nombreux employés prennent leur retraite et touchent leurs indemnités. L'information sur les indemnités de départ, selon l'estimation effectuée au 31 mars, se présente comme suit :

	2012 (en \$)	2011 (en \$)
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 744 640	1 774 640
Charge pour l'exercice	200 000	199 558
Indemnités versées pendant l'exercice	(200 000)	(229 558)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	1 744 640	1 744 640

## 8. Opérations entre apparentés

Le CCHST partage des droits de propriété commune avec tous les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada ainsi qu'avec les sociétés d'État fédérales. Le CCHST effectue des opérations avec ces organismes dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles. Au cours de l'année, le CCHST a reçu des services communs obtenus sans frais d'autres ministères du gouvernement, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Durant cet exercice, le CCHST a reçu gratuitement des services dispensés par des organisations de services communs en ce qui a trait aux locaux, aux services juridiques, et à la contribution de l'employeur aux programmes d'assurances dentaire et médicale. Les coûts de ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés dans l'État des résultats d'exploitation comme suit :

	<b>2012</b> (en \$)	<b>2011</b> (en \$)
Contribution de l'employeur aux programmes d'assurances dentaire et médicale	546 140	541 644
Locaux	713 537	713 537
Services de vérification	42 000	42 000
	<hr/>	<hr/>
Total	1 301 677	1 297 181

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience et de rentabilité de manière à ce qu'un seul ministère effectue gratuitement ces opérations pour l'ensemble des ministères. Les coûts de ces services, dont le service de paie et d'émission de chèques offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas compris dans l'état des résultats d'exploitation du CCHST.